REPUBLIQUE FRANCAISE



Département du Val d'Oise Arrondissement de Sarcelles Canton de Domont

Téléphone: 01.39.90.19.04

DELIBERATIONS N°28/2022 DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022 – 19H30

Nombre de conseillers

en exercice: 15

Présents : 12

Pouvoir: 2 Absents: 1 L'an deux mil vingt-deux, le jeudi treize octobre à dix-neuf heures trente

minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 octobre 2022, s'est réuni en salle du conseil de la Mairie, sis 1 Place de la Mairie, sous la présidence

de Monsieur Christian LAGIER, Maire de Piscop.

Etaient présents : MM. Christian LAGIER. Sébastien PAUTRAT, Bernard DE WAELE, Dominique

TINTILLIER, Mme Sandrine DRUON-RIOT, MM. Elias SEMPERE, David TAVARES, Mmes Léna AMAROUCHE, Blandine WALSH-DE-SERRANT, MM. Zoheir AÏCHOUCHE, Fabien VIEIRA LUIS, Mme Sophie GAILLARD, M. Jean-Yves THIN

Pouvoir : M. Bruno DUFOUR a donné pouvoir à M. Sébastien PAUTRAT

M. Zoheir AÏCHOUCHE a donné pouvoir à Fabien VIEIRA LUIS

<u>Absents</u>: Mme Ghislaine CAMUS

<u>Secrétaire</u>: Mme Sandrine DRUON-RIOT est désignée comme secrétaire de séance.

TARIFS CANTINE PAI

Monsieur le Maire propose de mettre en place un tarif cantine PAI pour les familles dont les parents fournissent le repas de l'enfant.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

Article unique : décide, à l'unanimité, de fixer le tarif cantine « PAI » à 2€ le repas.

Le Maire,

Christian LAGIER

La secrétaire,

Sandrine DRUON-RIOT

Certifiée exécutoire le 2000 compte tenu de la transmission en Préfecture le 2000 2022 et de la publication faite le 2000 2022